

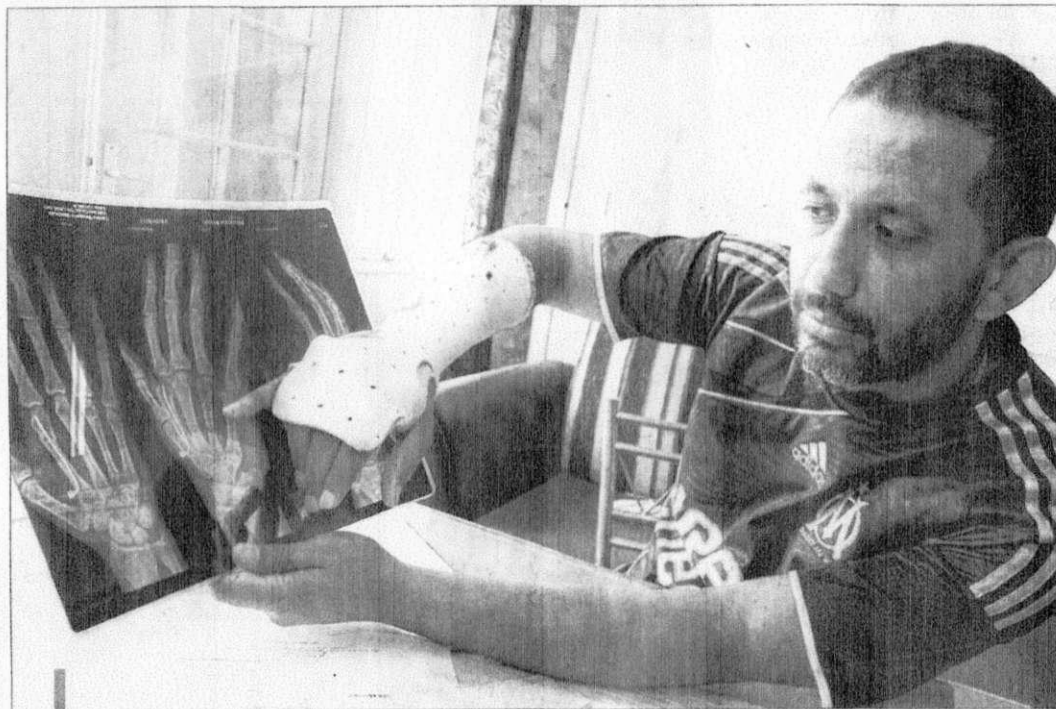
aux accents upuesques

4

Victime d'une fracture pas encore guérie, un Avignonnais ne parvient pas à faire prolonger son arrêt maladie. Récit d'un invraisemblable imbroglio qui n'a toujours pas trouvé de solution

Un patient en otage. L'histoire de Rachid Benabbou, 36 ans, c'est celle d'un combat pour sa santé face aux rouages imprévisibles du système. Au mois de mars, cet Avignonnais a eu la malchance d'avoir une crevaillon. Au moment où il réparait sa roue, le cric a lâché. Rachid a reçu le poids de sa voiture sur sa main. Diagnostic à la clinique Saint-Roch de Cavaillon, où il a été transporté : fracture déplacée du 2^e métacarpien associée à une lésion partielle du tendon de l'extenseur du 3^e métacarpien et une fracture non déplacée du 4^e métacarpien de la main droite. Broche sur le haut de la main et points de sutures à l'issue de l'opération.

Le chirurgien prescrit alors un arrêt de travail pour maladie de 2 mois à ce contrôleur qualifié dans la métallurgie. En début de semaine dernière, ne parvenant toujours pas à ouvrir sa main complètement, Rachid Benabbou se rend donc chez son médecin traitant pour prolonger son arrêt maladie. C'est là que ses ennuis commencent. Dans la salle d'attente du cabinet de ce généraliste avignonnais, Rachid Benabbou comprend qu'il n'aura pas le document qu'il est venu chercher. Placardé sur la porte, ce petit mot du médecin : "Mes chers patients (...), Je me vois dans l'obligation de ne plus prescrire d'arrêt maladie ni d'arrêt en accident du travail à partir de ce jour (le 5 janvier, ndlr.) pour une durée minimale de 6 mois. Tous mes arrêts seront pour la 3^e



Rachid Benabbou ne voit pas le bout de son histoire. Il a été trimballé entre cabinets de praticiens et institutions médicales sans jamais réussir à faire prolonger son arrêt maladie. / PHOTO ANGE ESPOSITO

fois contrôlés (par la CPAM, ndlr.) et je me refuse à vous faire subir une nouvelle fois cette infamie incompatible avec le fondement de la médecine (...). Je vous demande donc, et j'en suis profondément troublé, dans votre intérêt, de changer de médecin référent et de vous renseigner auprès du D^r Voisin (médecin-conseil chef de la CPAM, ndlr.)."

"Mon médecin m'a expliqué qu'il avait subi des contrôles et qu'il ne pouvait pas me faire cet arrêt, raconte Rachid Benabbou, qui, prenant son généralis-

"En fait, c'est comme si j'avais 200% de malus et que je cherchais à m'assurer."

te au mot, se rend à la Caisse primaire d'Assurance-maladie. Là-bas, on lui explique que c'est bien à son médecin qu'incombe la rédaction de ce nouvel arrêt de travail. Il retourne alors le voir, mais son toubib refuse à nouveau de lui délivrer

la prescription. Retour à la CPAM. Cette fois, une dame lui suggère de se rendre aux urgences. À l'hôpital, un urgentiste lui explique que c'est à la Maison médicale qu'il doit se rendre... Là, un médecin l'invite à lire une feuille collée au mur : "La Maison médicale ne délivre pas d'arrêt de travail".

Alors, Rachid Benabbou se tourne vers SOS médecins. Refus, à nouveau. Las, il finit par faire le tour de six médecins généralistes à Avignon qui lui répondent la même chose et ajoutent qu'ils soutiennent la dé-

marche de son médecin traitant... "En fait, plaisante l'intéressé, c'est comme si j'avais 200% de malus et que je cherchais à m'assurer". Sauf qu'après cette interminable tournée de cabinets médicaux, Rachid n'a toujours pas son arrêt de travail.

Après tous ces va-et-vient, ce père de famille a finalement reçu une convocation l'invitant à se présenter au D^r Voisin. Le jour J, jeudi dernier à 9h59, comme l'indiquait sa convocation, le médecin n'était pas présent. Il a été vu par une autre professionnelle, qui lui a répété bien comprendre ses difficultés -- "votre arrêt est justifié" --, mais qu'elle ne pouvait rien faire... En définitive, elle l'a invité à se rapprocher de la clinique Fontvert pour sa prescription, et lui a conseillé d'écrire au Conseil de l'Ordre pour expliquer sa situation, de faire une copie au directeur de la CPAM et au médecin-conseil. Détail d'importance: Rachid Benabbou, qui a la main droite fracturée ne peut pas écrire...

Sa broche doit lui être retirée début juillet. D'ici là, Rachid Benabbou espère avoir trouvé un généraliste pour prolonger son arrêt. Contactée, la CPAM s'en prend vivement à son médecin généraliste (lire ci-dessous, à gauche). Le Conseil de l'Ordre, lui, ne peut prendre aucune sanction (lire ci-dessous, à droite). Et pendant ce temps, Rachid n'a toujours pas été prolongé en arrêt maladie. Quant au déficit de la Sécu...

Mélanie FERHALLAD

LE DIRECTEUR DE LA CPAM. DOMINIQUE LETOCART

L'AVIS du Conseil de l'Ordre

LA PROVENCE
02/06/15

en

À l' synd CFE- les s. aujou d'Arc de for ner u deurs tions. Pen nifest de la l le et l Une i décié de se de su menti des bi pas sa "Ap de 5 n de mi au vol semer que si pe, q tre 30 Franc va m de tra l'inter Co] 20% t te, soi Marc entre relatu traite puis c sieurs de Ba nacés cats, t "deu lariés sud-e

LE DIRECTEUR DE LA CPAM, DOMINIQUE LETOCART

"Ce médecin n'est pas interdit de prescrire"

La Caisse Primaire d'Assurance-maladie (CPAM) n'est pas en conflit avec le médecin traitant de M. Benabbou. C'est en tout cas ce qu'affirme Dominique Letocart, directeur de la caisse vaclusienne. "Ce médecin fait l'objet d'un ciblage national par la CNAM parce qu'il a prescrit trop d'arrêts de travail pour maladie. Il est classé dans une procédure MSAP, mise sous accord préalable: cela signifie qu'à chaque fois qu'il prescrit un arrêt de travail, le médecin doit le subordonner à l'avis de la CPAM". Selon le directeur de la CPAM, une cinquantaine de médecins sur 100 000 en France ont été ciblés et font l'objet de contrôles après avoir prescrit des arrêts maladie injustifiés. Trois d'entre eux exerceraient en Vaucluse, dont le médecin traitant de M. Benabbou. Sans parler de "quotas" de nombre d'arrêts de travail pour maladie prescrits par ces généralistes, il existe une moyenne sur laquelle se fonde la CPAM pour sanctionner certains praticiens dont elle estime le nombre d'arrêts de travail infondé. Serait pris en compte pour la calculer le nombre

moyen de congés maladie et de journées d'arrêts prescrits dans chaque région. Les médecins jugés "trop prescripteurs" sont alors rappelés à l'ordre par la caisse. Ce qui, évidemment, n'est pas du goût de tous.

"Nous nous interrogeons sur le fait qu'un seul médecin (celui de M. Benabbou, ndlr.) capte autant d'arrêts de travail par rapport aux autres", explique M. Letocart, qui réfute en revanche le fait que la CPAM interdise à ce généraliste de prescrire des arrêts. "Il n'est pas interdit de prescrire, contrairement à ce qu'il écrit dans son cabinet. Quand il prescrit un arrêt de travail, il doit transmettre une copie à la CPAM dans le cadre de la MSAP. Le médecin de M. Benabbou dit que je le harcèle à tout son cabinet et me cite, ainsi que le Dr Voisin, c'est déplacé. J'aurais pu déposer une plainte pour diffamation depuis longtemps. La vérité, c'est que depuis trois ans, il y a des procédures, et à chaque fois la CPAM gagne. Je souhaite à ses patients qu'il ne leur arrive rien. Cela relèverait de sa responsabilité médicale..." M.F.

L'AVIS du Conseil de l'Ordre

"Un professionnel n'a pas à justifier un refus de soins"



Le Dr Bernard Arbomont.

Au Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Vaucluse, on commente la situation de M. Benabbou avec prudence, le conseil ne disposant d'aucun pouvoir disciplinaire. "Il n'y a aucun article du code déontologique portant sur un refus d'un médecin à l'encontre d'un patient, explique le Dr Bernard Arbomont. Si un praticien estime que sa façon de travailler ne correspond plus à sa parentèle, il peut refuser un patient, sauf en cas d'urgence bien sûr. Et il n'a aucune explication à donner. Le patient peut porter plainte, et le médecin être placé sous contrôle de la CPAM, le Conseil de l'Ordre tentera une conciliation mais n'a pas à sanctionner. Cette plainte a donc toutes les chances de faire long feu, même si on peut ne pas apprécier l'attitude du confrère. En tous les cas, il était inutile d'orienter M. Benabbou vers les urgences et la Maison médicale qui ne délivrent pas d'arrêt de travail. Je conseillerai à ce monsieur de retourner voir le chirurgien qui l'a opéré et qui peut lui faire une prolongation". Ch.M.

LE PROJET ŒNOTOURISTIQUE À LA PLACE DE L'EX-BANQUE DE FRANCE DEVAIT ÊTRE INAUGURÉ CET ÉTÉ

À Avignon, le "Carré du palais" a dix mois de retard

Il y a des projets comme ça, avec lesquels on vous matraque un temps et qui, soudain, disparaissent de la circulation. Quand les nouvelles se font rares, c'est généralement là qu'il faut en demander. Bien nous en a pris avec le grand complexe œnotouristique d'Inter Rhône, qui devait être inauguré pour le Festival d'Avignon 2015. Soit dans quatre semaines.

En réalité, il y a bien longtemps qu'Inter Rhône a abandonné cet objectif, en se gardant bien de l'ébruiter. L'ouverture de cet ensemble de plus de 2 000 m² dédié au vin, au terroir et à la gastronomie, est renvoyée au printemps 2016.

À l'intérieur, les travaux se poursuivent mais au ralenti. Le gros œuvre est quasiment achevé et les percements de circulations n'ont réservé aucune mauvaise surprise aux investisseurs. Ce retard sur le calendrier initial ne s'explique pas par des causes d'ordre technique mais par la décision prise par le successeur de Christian Paly, Michel Chappoutier, de "réorienter" le projet initial à son arrivée à la tête d'Inter Rhône. Sur les six boutiques de luxe programmées à l'origine, une disparaît au profit de l'agrandissement de la surface réservée à l'école des vins. Pour celles qui restent, plus question de marques prestigieuses



Inter Rhône pilote un projet de 7,7 M€ pour implanter dans cet édifice un prestigieux complexe œnotouristique. PHOTO RÉNOMI BY

de prêt-à-porter, de joaillerie ou d'électronique. En lien avec la Mairie d'Avignon, les investisseurs se sont entendus pour les réunir dans un "pôle du goût" consacré aux produits du terroir. Mais pas n'importe lesquels: "Nous avons choisi la thématique des grands ferments, détaille Arnaud Pignol, le délégué général d'Inter Rhône, qui nous apprend au passage que ce terme ne renferme qu'une poignée de denrées raffinées: café, thé, chocolat, pain... "Des produits qui se vendent, mais surtout se démontrent au client", explique Arnaud Pignol. La sélection des futurs commerçants n'est pas faite à ce jour.

Autre évolution: le restaurant gastronomique perd en surface pour accueillir un bistrot fait maison belle aux accords méditerranéens de dégustation. Ce projet permettra de proposer une offre parallèle à celle d'origine un peu plus accessible. Le reste du projet est toujours en cours avec un bar à vin "l'école des vins" d'origine et une résidence permanente dans les étages. Le financement de l'opération (7,7 M€) ne serait pas affecté par le retard. Revoir nos Paques 2016.

Megabus.com, la filiale du transporteur par train Stagecoach, a annoncé l'ouverture d'une nouvelle ligne à Lyon et d'une ligne reliant la France, l'Allemagne. À partir de l'ouverture de Barcelone, Megabus.com va opérer des vols quotidiens dans la région entre Barcelone, Montpellier, Avignon, Nîmes, Fribourg, Karlsruhe, Francfort et Cologne. Les billets sont déjà disponibles sur www.megabus.com. L'ouverture de cette ligne permettra de raccourcir les temps de trajet des cinq premiers vols de la ligne (d'ici fin mai) qui sont tous au prix de 1€.

LA PROVENCE
02/06/15